

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 avril 2026

Date de publication
29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 26_28042026

N°26 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Une liste de proposition doit être transmise à la Direction générale des finances publiques par le conseil municipal, composée de 16 titulaires et 16 suppléants, l'administration fiscale désignant les 8 membres titulaires et 8 suppléants à partir de cette liste.

Il est proposé à l'assemblée de voter à main levée pour désigner les 16 titulaires et 16 suppléants amenés éventuellement à siéger au sein de la CCID.

Sur proposition du rapporteur,

Après avoir voté à main levée, le conseil municipal, à la majorité,

Par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Maitre)

- DESIGNER les personnes listées ci-dessous qui seront amenées éventuellement à siéger au sein de la CCID composée de 16 titulaires et 16 suppléants :

Titulaires :

1. Michel AUBRY

2. Claudine ERARD
3. Serge VOILLEQUIN
4. Claudette AUGUSTE
5. Jean STRACCHI
6. Corine VERGEOT
7. Denis DIDION
8. Jean-Baptiste SCHREINER
9. Damien DROUOT
10. Carine ERARD
11. Simone DEVAUX
12. Lucienne WOJTYNA
13. Marie Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA
14. Alain LAUSANNE
15. Serkan DANISKAN
16. Maryse COLLIN

Suppléants :

17. Etienne SCHREINER
18. Raphaël DA CRUZ
19. Alain TUQUET
20. Isabelle VAN RYSEGHEM
21. Emidio PIRES
22. Hubert ERARD
23. Josiane GERARD
24. Gwendoline BORDE
25. Mélanie SIGNORY
26. Marie-Christine JANISEK
27. Georges JOFFRIN
28. Rui-Manuel ABRANTES
29. Antoine LUDVICKI
30. Vanessa CAUBLIER
31. Hugo PINTO
32. Nadine HERRERO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derley*....., secrétaire de séance

Derley